

TRAMPOLINE

Coupe de L'Essonne – Fed 1

La Coupe du 91 est organisée conjointement par le SCA 2000 d'Evry et le Comité Départemental de l'Essonne de Gymnastique (CDGE).

Cette saison, la rencontre concerne :

- Les gymnastes de la filière Fédérale organisée en fonction des catégories d'âges indiquées dans le tableau synoptique, page 4 du plan d'action IDF.
- Les gymnastes de la filière Nationale pour une rencontre amicale selon les règles énoncées en page 9 du plan d'action IDF.

DATE :

Dimanche 16 décembre 2018

Le planning de la compétition sera diffusé sur le site du comité régional IDF :

http://www.crif-ffgym.com/TR_r69.html

LIEU DE COMPETITION :

Gymnase Thoison
Rue Charles Fourier
91000 Evry

ENGAGEMENTS :

Via la base extranet du site de la fédération : <http://www.ffgym.fr/>

Avant le 26 novembre 2018 (cf. tableau des engagements page 6 du plan d'action)

L'ensemble des informations utiles à la procédure d'engagement est disponible sur le site du comité régional.

Droits d'engagement : tarif départemental de 11€/compétiteur

Le règlement des engagements doit être effectué avant la tenue de la compétition :

- soit par virement bancaire (FR76 1027 8062 2300 0214 5220 121)
- soit par chèque à l'ordre du CDGE qui doit être envoyé au siège du CDGE, 62 bis Bd Charles de Gaulle, 91540 Mennecy (tel : 01 69 23 44 25, cdgym91@gmail.com)

Bien indiquer le nom de la compétition : TR Coupe du 91

En l'absence de paiement, les gymnastes du club ne seront pas autorisés à concourir. Pour éviter tous problèmes, nous vous conseillons d'envoyer votre paiement le même jour que vos engagements.

JUGES :

La liste des juges officiant tirés au sort sera publiée 5 jours avant la compétition sur le site du comité régional. Les juges remplaçant seront sollicités pour la gestion du secrétariat durant la compétition.

Une réunion de juge sera mise en place au plus tard 30 minutes avant le début de la compétition. La présence des juges est obligatoire.

Les juges n'officiant que l'après-midi, ne seront pas tenus d'être présent à la réunion des juges. Ils devront se présenter au responsable des juges au moins 45 mn avant le début des séries de la session de l'après-midi. Tout juge absent ou en retard sera considéré comme forfait.

Un juge préalablement engagé pourra être remplacé, par un juge de niveau équivalent, si seulement le club où il officie prévient le responsable des juges, et au plus tard 48h avant le début de la compétition.

Attention une amende peut ainsi être infligée au club ne présentant pas de juge (*tarif départemental en vigueur de 150€*). En effet, si le nombre de juge n'est pas suffisant, la compétition ne pourra pas avoir lieu ou être fortement perturbée.

N'hésitez pas à solliciter des juges d'autres clubs. Il existe sur facebook une bourse aux juges pour aider : « Juges Trampo IDF »

PHOTOS / DROITS A L'IMAGE :

Un stand de vente de photos va être installé pendant la compétition. Par conséquent, les sportifs seront photographiés.

Dans le cas d'un éventuel refus, nous vous demandons de bien vouloir remplir l'annexe 1 ci-jointe et de la retourner par email à scatrampo@gmail.com ou à l'accueil des clubs au plus tard le jour de la compétition.

Le non-retour de cette fiche, impliquera l'acceptation du droit à l'image.

AUTRES INFORMATIONS :

Une buvette sera à votre disposition pendant toute la durée de la compétition.

CONTACTS :

Comité Départemental de l'Essonne : cdgym91@gmail.com

Référente Technique Régionale Trampoline : perrinkathia@yahoo.fr